Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-26_2026_04_27-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le lundi vingt sept avril, le Conseil communautaire légalement convoqué le lundi treize avril s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle Beg Er Lann en Sainte-Hélène en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	A donné pouvoir à Yves Thiec
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	Présente
	SIMON	Alexandre	A donné pouvoir à Gaelle Desprès
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVENEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présente
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	Présente
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELINE	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	Présent
	LE DÉORÉ	Isabelle	Présente
	LE MARC	Martine	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Présent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 26 Représentés : 3 Votants : 29
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Christèle PERREL

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-26_2026_04_27-DE

26. Subventions Aides à l'installation des agriculteurs

Rapporteure : Elodie LE FLOCH

Dans le cadre du soutien au développement économique du territoire et en soutien à l'agriculture, BBO Communauté octroie à tout nouvel exploitant agricole s'installant sur son territoire une aide unique et forfaitaire de 2 500 €.

Cette aide est inscrite dans la convention de stratégie de développement économique avec la Région, qui est cheffe de file pour le développement économique.

Il s'agit d'une aide à la trésorerie qui a pour but d'aider le nouvel exploitant à financer les frais liés à son installation et à la prise en charge de frais de remplacement pour les formations, pour des visites, conseils, suivis post installation.

En complément de cette aide, BBO Communauté finance une prestation de suivi et d'accompagnement technique et économique de la Chambre d'Agriculture à la demande de l'agriculteur, sur 3 ans.

Cette prestation a pour objectif d'anticiper les difficultés éventuelles à venir au cours des premières années et équivaut à une demi-journée d'accompagnement et de conseils par an pour une prise en charge de 336 euros TTC par an.

En 2025, quatre nouvelles installations en agriculture sur le territoire de Blavet Bellevue Océan Communauté répondent aux critères d'éligibilité de l'aide.

Les critères sont :

• Être candidat à la première installation en agriculture, (ne sont pas éligibles les changements de statuts et les transferts entre époux) ;

• S'installer en qualité de chef d'exploitation en agriculture, quelle que soit la production, sur le territoire de Blavet Bellevue Océan Communauté ;

• Avoir réalisé un parcours à l'installation plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et réalisé une étude prévisionnelle à l'installation (EPI) ou plan d'entreprise (PE) ;

• Attester le fait de ne pas atteindre le plafond des aides publiques nationales (règle des minimis) : 20 000 euros sur 3 ans.

Les exploitants répondant à ces critères sont :

Nom	Prénom	Nom de l'exploitation	Date installation	Production
GRENET	Coralie	La ferme du Hingair	01/01/2025	Maraîchage
RAFFARIN	Alexis	La ferme du Hingair	01/01/2025	Maraîchage
TUFFIGO	Julien	TUFFIGO Julien	03/04/2025	Maraîchage
AUTRET	Anaïs	EARL Le Lere	03/04/2025	Fraises

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-26_2026_04_27-DE

E. Le Floch explique que le montant a été décidé pour aligner les aides avec les autres aides économiques, en faveur de l'installation de chantiers ostréicoles ou pour les artisans et commerçants, mais aussi avec les capacités financières de BBO Communauté.

Après délibération, les Élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à verser aux agriculteurs concernés la subvention de 2 500 € par installation, ainsi que les frais de gestions dus à la Chambre d'Agriculture ;
_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 6 mai 2026 ;
- Sa publication électronique le 6 mai 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 29 avril 2026
La Présidente,
Sophie LE CHAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-26_2026_04_27-DE